

Jean-François Dérec, de la 7ème Compagnie à la 17e chambre correctionnelle en passant par SOS Racisme

écrit par François des Groux | 19 juillet 2019



Hier soir, TF1 programmait « *La Septième compagnie* ». Bon, certains auront soupiré « encore », « c'est ringard », « déjà vu ! ».

Pourtant, les aventures du sergent-chef Chaudard et des soldats Pithivier et Tassin font toujours rire petits et grands. Et puis c'est l'occasion de revoir des acteurs attachants du cinéma français, les anciens des Branquignols, de la France d'Audiard ou du théâtre du Splendid.

.

Dans le film débute aussi un jeune inconnu de 20 ans : **Jean-François Dérec.**

Vous allez me dire : mais quel rapport avec *Résistance Républicaine* ?

Et bien, notre Jean-François Dereczynski, humoriste d'origine juive polonaise, hilarant dans son sketch du Téléphone rose, a

tâté, comme bien d'autres, de la fameuse 17^e chambre correctionnelle de Paris.

En effet, il a été condamné le 3 octobre 2012 à une amende de 2 000 euros avec sursis et un euro de dommages et intérêts pour avoir proféré une injure raciste à l'égard d'un agent de sécurité, en l'occurrence « *sale nègre* ».

Je ne sais pas vous, mais moi, ça a fait tilt : 2000€ avec sursis pour un hypothétique « *sale nègre* » quand Nick Conrad, le rappeur qui appelle franchement et sans décodeur à massacrer les Blancs et leurs bébés, n'a que 5000€ avec sursis... n'y aurait-il pas comme une injustice ou plutôt une justice à deux vitesses dans notre pays ? En fait, pour paraphraser Macron, nous sommes bien, depuis quelques années, dans la [République de la délation](#).

Pourtant, Jean-François Dérec fut un pilier de la bien-pensance, de la gauche anti-raciste (parrain de Sos Racisme) et de la bande à Ruquier. C'est, en somme, l'histoire de l'arroseur arrosé.

Toutefois, pas sûr qu'il compatit aux sorts d'une Christine Tasin, d'un Georges Bensoussan ou d'un Eric Zemmour, eux-aussi confrontés, année après année, à cette fameuse 17^e chambre.

Allez, pas rancuniers, on rigolera encore des mésaventures de Francis, milicien luttant *contre les forces judéo-maçonniques* (dixit le chef Lambert-André Pousse) ou de Gérard Bouchard, l'obsédé du *Téléphone rose*.

Jean-François Dérec condamné pour injure raciste

Un agent de sécurité accusait le comédien de l'avoir traité de «sale nègre», ce qu'il conteste.

Le comédien et humoriste Jean-François Dérec, 55 ans, a été condamné jeudi pour injure raciste à l'encontre d'un agent de

sécurité qui l'accuse de l'avoir traité de «*sale nègre*», propos que l'intéressé nie farouchement avoir prononcé.

La 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris l'a condamné à une amende de 2 000 euros avec sursis et un euro de dommages et intérêts à la partie civile. Jean-François Dérec s'est dit «*scandalisé par ce jugement*», expliquant que pour lui, parrain de SOS racisme, juif polonais, se «*voir traiter de raciste, c'est la pire des choses*».

Le 21 novembre 2011, le comédien voulait se rendre dans la loge de Guy Carlier, pour lui rendre visite après un spectacle au Théâtre des Champs-Élysées à Paris. L'agent de sécurité a refusé de le laisser passer, et accuse Jean-François Dérec de l'avoir alors traité de «*sale nègre*».

«*Il était vexé que j'aie réussi à lui échapper*», avait déclaré Jean-François Dérec lors de l'audience fin août, reconnaissant qu'il l'avait qualifié de «*con ou de connard borné et buté*».

Il avait mis en doute la «*fiabilité*» du témoin, un collègue du plaignant, ajoutant qu'il n'avait «*jamais traité quelqu'un de... Je ne peux même pas le dire devant vous*», avait-il lancé au tribunal. «*J'ai cru que c'était une blague*», avait-il dit au sujet de la plainte déposée 48 heures après l'échange litigieux. «*Moi si on me traitait de sale juif, je n'attendrais pas deux jours pour porter plainte*», a-t-il relevé.

Le plaignant avait demandé à l'humoriste de reconnaître les propos qu'il lui prêtait. Il n'était pas présent à l'énoncé du jugement. «*Est-ce qu'il a inventé cette injure ? Ce n'est pas impossible*», a dit après le délibéré Me Alain Fraitag, conseil de Jean-François Dérec, soulignant les «*incohérences*» entre les déclarations du plaignant et du témoin que celui-ci avait fait témoigner. Le comédien n'avait pas décidé jeudi s'il ferait appel de ce jugement.

<https://www.liberation.fr/societe/2012/10/04/jean-francois-der>

[ec-condamne-pour-injure-raciste_850863](#)